



Probleme d'indivision en cas de separation

Par **froussart**, le **13/09/2009** à **20:47**

bonjour

j'ai acheter une maison en indivision avec mon compagnon (lui :7%, moi: 93%). Etant en separation ,il refuse de me vendre sa part . Si nous sommes obliger de regler notre mesentente devant un tribunal, quel peut etre le jugement ?

Par **FREMUR**, le **14/09/2009** à **00:14**

Bonjour

Compte tenu de l'extrême disproportion des parts respectives, on ne prend guère de risque à considérer que le tribunal vous accorderait selon toute vraisemblance le droit de racheter la part de votre co- indivisaire.

CORDIALEMENT